

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 15 avril 2024 - 1,50 €

N° 79

Désert des Tartares

Les Israéliens scrutaient l'horizon. Ils attendaient de voir apparaître non des colonnes de cavaliers sur les crêtes des dunes comme dans le roman de Dino Buzzati, mais des étoiles filantes dans le ciel, drones ou missiles, en provenance du nord libanais ou de l'est iranien, voire du sud yéménite. La nuit du 13 au 14, après la fin du Shabbat, 200 drones, 120 missiles, moitié en provenance d'Iran, moitié de ses alliés, ont été interceptés à 99 %. Une seule base a été légèrement touchée.

Téhéran n'avait jusqu'à présent jamais directement réagi aux frappes ciblées qui avaient tué plusieurs des généraux des Gardiens de la Révolution islamique, à Bagdad le 3 janvier 2020, par les Américains, à Damas, en décembre 2023 puis le 1er avril dernier, par les Israéliens. Cette dernière opération différait cependant des précédentes en ce que le missile avait détruit le consulat iranien à Damas, une implantation bénéficiant de l'immunité diplomatique protégée par la convention de Vienne. Le Guide suprême avait donc annoncé des « représailles ». Toute autre attitude aurait été une perte de face. Une prise de pouvoir absolu par les militaires ne pouvait pas être exclue.

Comme le pouvoir en Iran ne souhaite pas déclencher une escalade régionale l'im-

pliquant directement, et que son bras armé libanais, le Hezbollah, se protège aussi, au vu des conséquences prévisibles pour les deux pays, l'équation était difficile. L'opération nécessitait en outre des moyens dont l'existence n'était pas avérée. Le sud-ouest iranien est à 1 700 km des frontières israéliennes. Téhéran possède des missiles balistiques d'une portée théorique de 2000 kilomètres mais qui n'ont jamais été testés en

grandeur réelle. Il est par ailleurs exclu de survoler la péninsule arabique qu'il faudrait donc contourner par le sud ou par le nord. Le temps mis par les engins a permis une interception plus facile.

Le président Biden a réaffirmé la totale solidarité des États-Unis dans la défense d'Israël. 70 drones auraient été détruits par les forces américaines. Les Anglais auraient également détruit quelques missiles. Biden avait envoyé un porte-avions

en mer Rouge et dépêché à Tel-Aviv (siège du ministère de la Défense) le commandant-en-chef des forces américaines au Moyen-Orient (Centcom). Le président



SOMMAIRE

- P. 1 Désert des Tartares.
- P. 2. Chemins du monde.
- P. 3 Lectures. P. 4 Barbarie.
- Énergie. P. 5 Agriculture.
- Classisme. – Blablacar.
- P. 6 Logement. P. 7 Lune.
- P. 8 Impressionnisme.

américain n'a cependant aucune intention de se voir entraîné à son corps défendant dans une guerre ouverte au Moyen-Orient. Il a réaffirmé qu'il n'interviendrait pas sur le sol iranien. Paradoxalement, les intérêts de Téhéran, de Riyad et de Washington convergent.

La riposte israélienne en Iran devrait être soigneusement calibrée. Les frappes aériennes contre des installations stratégiques devraient faire plus de dégâts que les drones iraniens en Israël. Le Premier ministre israélien Netanyahu y joue sa survie politique. Il est de plus en plus menacé ; le chef de la majorité démocrate du Sénat à Washington et l'opposition israélienne réclament la tenue d'élections en septembre qu'il n'envisage pas avant janvier. Il lui faut tenir pendant les six mois qui restent jusqu'aux prochaines élections américaines et l'arrivée attendue de Donald Trump. L'ouverture d'un front avec Téhéran lui permettrait une sortie par le haut de l'impasse dans laquelle il se trouve à Gaza. Il importe néanmoins de savoir ne pas aller trop loin.

Dominique Decherf

■ **Iran** : Les autorités iraniennes ont annoncé avoir procédé à la saisie, le 13 avril dans le détroit d'Ormuz, du MSC Ariès, porte-conteneurs dont le milliardaire israélien Eyal Ofer serait l'un des propriétaires, et naviguant sous pavillon portugais.

Dans la nuit du 13 au 14 avril, l'Iran lançait 200 drones et missiles sur Israël depuis son territoire mais aussi depuis les zones contrôlées par les milices chiites au Liban et au Yé-

men. Une opération limitée dont les États-Unis avaient été prévenus et qui n'a pas causé de réels dommages en Israël. Des avions français ont participé à l'élimination de missiles iraniens, qui menaçaient ses bases en Jordanie.

■ **Australie** : Le 13 avril dans un centre commercial de Sidney, un Pakistanais âgé de 30 ans a tué au couteau 6 personnes et en a blessé 12 autres dont un bébé, avant d'être abattu par une policière. La justice n'a pas retenu de motivation terroriste et a évoqué un cas de maladie mentale. Deux Français qui se sont interposés au risque de leur vie ont reçu immédiatement la nationalité australienne de la part du Premier ministre Anthony Albanese. Le 15 avril, un adolescent de 15 ans a poignardé un évêque de l'Église assyrienne et a blessé trois autres personnes dans l'église du Christ bon pasteur, à Wakeley, banlieue de Sidney. L'assaillant a été exfiltré par la police alors qu'une foule de paroissiens voulait le lyncher.

■ **UE** : Les parlementaires européens ont voté – 382 voix contre 144 – un amendement demandant à Ursula von der Leyen d'annuler la nomination, le 31 mars dernier, de l'eurodéputé allemand conservateur Markus Pieper (PPE) à un poste de conseiller hors classe avec une rémunération de presque 20 000 euros par mois. On parle de « PieperGate » car ce poste aurait pu être obtenu en échange d'un vote du PPE favorable à la Commission.

■ **Canada** : Le Premier ministre français Gabriel At-

tal a rencontré le Premier ministre canadien Justin Trudeau à Ottawa les 11 et 12 avril, après être passé par Québec et Montréal. Ils ont redit leur soutien à l'accord de libre-échange « *Comprehensive Economic and Trade Agreement* » (CETA), que le Sénat français a refusé dans un vote le 21 mars, mais qui est entré en application provisoire depuis 2017.

■ **Ukraine** : Le 13 avril, le commandant en chef ukrainien, Oleksandre Syrsky, a fait état des reculs de son armée faute de munitions, tandis que le commandement russe annonçait la prise du village de Pervomaïské, au sud-ouest d'Avdiïvka, prise en février. La ville de Tchassiv Yar, sur le front est (à 20 kilomètres à l'ouest de Bakhmout), est assiégée par les Russes. L'Allemagne a décidé de livrer à l'Ukraine un système Patriot supplémentaire. Aux États-Unis le différend entre parlementaires républicains et démocrates, pour cause de campagne présidentielle, bloque toute nouvelle aide.

■ **Russie** : Le dissident russe Alexandre Demidenko, 61 ans, arrêté en octobre 2023, est mort en prison le 5 avril. Il avait été torturé.

■ **Birmanie** : Le 11 avril, la résistance, se revendiquant du gouvernement d'unité nationale en exil (NUG), s'est emparée de la ville de Myawaddy, 200 000 habitants, l'un des principaux points de passage commercial avec la Thaïlande en zone karène. La contre-offensive de la junte, au pouvoir depuis le coup d'État militaire de 2021, fait craindre un exode de réf-

giés vers la Thaïlande, qui s'est dite prête à accueillir 100 000 personnes. La résistance affirme contrôler 48 % du territoire.

■ **Automobile Italie** : Stellantis avait misé sur la production des Fiat 500 électriques et de véhicules haut de gamme électriques pour relancer son usine de Mirafiori à Turin, dans laquelle le directeur général de la firme franco-italienne, Carlos Tavares, affirme avoir investi 2 milliards d'euros en cinq ans. Mais les ventes de véhicules électriques ne décollent pas et les primes promises par le gouvernement italien pour les acheteurs sont plus faibles que prévu. L'usine historique de Fiat n'a sorti que 78 000 véhicules en 2023 et les prévisions sont de 50 000 pour 2024, alors que les objectifs étaient de 200 000. L'usine était en grève le 12 avril. La présidente du Conseil Giorgia Meloni – qui accuse Stellantis de privilégier la France pour la recherche et développement et la Pologne ou d'autres pays à coût de main-d'œuvre moindre, pour la production des véhicules thermiques – et son ministère des Entreprises menacent de faire venir un autre constructeur étranger, c'est-à-dire chinois, pour ranimer la production de voitures en Italie.

■ **Haïti** : Le 12 avril, le gouvernement démissionnaire a créé un Conseil présidentiel de transition (CPT) en charge de nommer un nouveau Premier ministre et un nouveau Cabinet ministériel. Dès ces nominations le Kenya entend concrétiser son aide en déployant « un nombre substantiel de soldats » pour venir en appui

des policiers haïtiens débordés par la guerre des gangs. À condition pourtant que les États-Unis débloquent les fonds prévus grâce à un accord entre parlementaires démocrates et républicains qui se fait attendre.

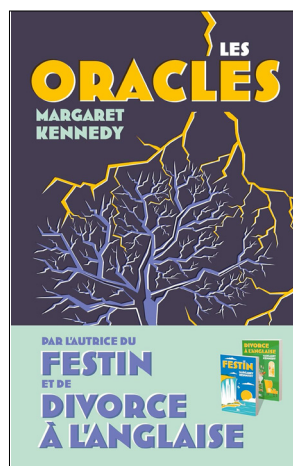
Vietnam : Une femme d'affaires, Truong My Lan, a été condamnée à mort, le 11 avril, par un tribunal d'Hô Chi Min-Ville. Lors d'un procès qui a duré plusieurs mois, la justice vietnamienne lui avait reproché, ainsi qu'à plus de 80 complices, d'avoir escroqué 42 000 investisseurs pour un préjudice dépassant les 11 milliards d'euros, peut-être 25 milliards selon le parquet.

■ **Argentine** : En visite non officielle aux États-Unis, au cours de laquelle il a notamment rencontré Elon Musk dans son usine Tesla d'Austin au Texas, le président argentin Javier Milei, a annoncé, le 12 avril sur X, sa rupture avec l'actrice Fatima Florez, avec laquelle il était en couple depuis 8 mois.

Le 11 avril, la Chambre fédérale de cassation pénale argentine a définitivement désigné le Hezbollah et l'Iran comme responsables de deux attentats anti-israéliens en Argentine en 1992 (29 morts) et 1994 (85 morts).

Le 5 avril, la générale américaine Laura Richardson et le président Milei, ont annoncé à Ushuaïa, la création d'une base maritime commune entre l'Argentine et les États-Unis pour surveiller l'Antarctique.

■ **États-Unis** : Avec 5 millions de comptes actifs en 2024, le réseau Truth Social, fondé par Donald Trump en



ROMAN

La sculpture

Ce soir-là, les habitants d'East Head s'en souviennent encore. Il y avait eu des grondements et des éclairs suivis d'une pluie battante et, pire, d'une panne générale d'électricité. Les esprits avaient été chamboulés par la violence de l'intempérie. Margaret Kennedy (« Le Festin ») nous entraîne dans une comédie réjouissante. L'orage a frappé et déformé une chaise de jardin la rendant méconnaissable au point que certains y voient la dernière création de Conrad Swann, un artiste fantasque, subitement disparu. Un groupe d'intellectuels mène campagne auprès de la mairie pour acquérir le chef d'œuvre sur les fonds publics.

« Les oracles », Margaret Kennedy, Quai Voltaire, 368 p., 24 €.

POLAR

Les jumelles

Semblables physiquement mais si différentes de caractère. Katie, l'aînée de quelques heures, est extravertie et capable de se lier d'amitié. Molly, sa jumelle, vit repliée sur elle-même et anxieuse. Dans



ce polar, Will Dean sonde les mystères de la jumeauté. La première est partie étudier à New-York tandis que la seconde se morfond à Londres. Un jour, le téléphone sonne : Katie a été tuée. Molly prend l'avion, décidée à se surpasser pour retrouver l'assassin. Les deux jeunes filles ne se disaient-elles pas tout ? Et qui mieux qu'une jumelle pour entrer dans la tête de sa sœur ?

« La Première Sœur », Will Dean, Belfond noir, 352 p., 22 €.

CRIMINALITÉ

Les coulisses de la justice

Trente ans de carrière et toujours la même volonté de plaider pour que justice soit rendue. L'avocate pénaliste Caty Richard en a connu des procès, beaucoup ont fait la « une » des journaux (l'affaire Daval, le violeur de la Sambre...). Depuis ses débuts, elle refuse de séparer le droit de l'affect. Pour défendre une victime, elle veut être touchée dans son cœur. Pour défendre un coupable, elle doit l'aider à comprendre son geste. Son livre est une descente dans l'univers judiciaire et dans l'âme humaine.

« Crimes, délits et vies brisées », Caty Richard en coll. avec Catherine Siguret, Albin Michel, 256 p., 19,90 €.



REVUE

Temps de guerre

Nouveau format, nouveau design, La Nouvelle Revue française fait peau neuve. Lancée en 1909, ses pages ont accueilli des auteurs prestigieux (Apolinaire, Proust, Aragon...) et continuent de marquer la vie intellectuelle. Actualité oblige, ce sont les guerres modernes que la NRF interroge. Comment les raconter ? Que peut la littérature ? Autres sujets abordés : un entretien avec Salman Rushdie, un extrait de l'une des premières pièces de Jean Genet commentée par Jonathan Littell, des photographies de Patti Smith...

« À quel temps s'écrivent les guerres ? », La Nouvelle Revue française, n°657, printemps 2024, 20 €. En librairie.



février 2022 après son éviction de Facebook et Twitter, a perdu 58 millions de dollars en 2023 pour seulement 4,13 millions de chiffre d'affaires. La valeur boursière de Trump Media & Technology Group (TMTG) qui le porte est passée de 11 milliards de dollars, lors de son introduction en Bourse le 26 mars dernier, à 4,4 milliards de dollars à la mi-avril. Son principal actionnaire, Donald Trump, se serait ainsi potentiellement appauvri de 3,8 milliards de dollars.

Le 15 avril s'est ouvert à Manhattan un procès pénal contre Donald Trump qualifié d'historique car jamais un ancien président ne s'était trouvé en pareille situation. Il s'agit d'une affaire de documents comptables falsifiés afin de dissimuler un versement de 130 000 dollars à l'actrice porno Stormy Daniels qui le faisait chanter lors de la précédente campagne présidentielle. Donald Trump plaide non-coupable des 34 chefs d'inculpation retenus par le procureur Juan Merchan. Selon les commentateurs, une éventuelle condamnation du candidat à l'élection présidentielle – qui risque la prison – aurait pour effet principal de galvaniser ses partisans républicains totalement persuadés qu'il s'agit d'une indigne manœuvre politique des démocrates.

■ **Disparition** : L'ancien footballeur vedette O.J. Simpson, acquitté du meurtre de sa femme en 1995, puis condamné en 2008 dans une affaire de braquage de casino, est mort le 10 avril à 76 ans. Il avait retrouvé la liberté depuis 2017.

Barbarie

La France, même si elle n'est pas la seule – on l'a vu en Australie –, vit dans une insécurité dont plus aucun politique n'ose la réduire, comme auparavant, à un simple « sentiment ». Il ne se passe plus de semaine sans que des jeunes et des moins jeunes ne soient attaqués, généralement à l'arme blanche, procédé qui rappelle celui des égorgements de mouton. Les morts succèdent aux morts, les marches blanches aux marches blanches et les fières déclarations sur « l'ordre républicain » et la « laïcité » succèdent aux fières déclarations sur « l'ordre républicain » et la « laïcité ». L'atmosphère se trouve également polluée par des combats sanglants et des attaques à l'extérieur, comme celles d'un État, l'Iran, contre un autre État, Israël – au point que Paris a dû intervenir pour protéger ses « empreintes » en Jordanie, en Irak et aux Émirats arabes unis, sans oublier ses moyens maritimes et aériens en Méditerranée orientale et en mer Rouge.

Sauf les activistes politiques qui, à l'extrême gauche, jouent la carte islamiste, tous les responsables reconnaissent ce qui se passe et partagent, officiellement ou pas, le diagnostic. En revanche, il y a divergence sur les moyens à employer pour rétablir tout simplement l'ordre et assurer la vie quotidienne. Les plus lucides pointent les excès de l'immigration, rejoints en cela par 70 % des habitants, selon plusieurs sondages. Mais il convient d'aller plus loin, pour montrer combien l'inculture et l'immaturation aident à propager la violence et la barbarie.

On sait que l'autorité ne s'applique pas plus dans l'Éducation nationale que dans les cités perdues, puisque des pans entiers de la population ne vivent plus selon les règles de la République. Il faudrait aux décideurs du courage politique, avec une connaissance du pays et du peuple, dans son histoire, dans ses valeurs et dans son comportement, toutes choses qui, apparemment, ne s'apprennent plus guère. L'effondrement général de la connaissance, de la maternelle aux grandes écoles, explique l'incompétence des plus hautes sphères de l'État. Le sentiment d'appartenir à une élite à cause de leur formation et de leur situation contribue à déconnecter du réel les grands enfants qu'ils sont restés. Enfin, l'habitude de traiter l'économie au jour le jour et de se satisfaire de colmatages et d'artifices budgétaires les empêche de prendre les problèmes à bras-le-corps.

Le pays a pourtant besoin d'un véritable projet de renouveau, également pour l'Europe et le monde, en défendant les valeurs de démocratie et de liberté, de dignité et de respect auxquelles tous ont droit et que pratiquent peu d'États. Bien sûr, cela nécessiterait une ligne politique claire autre que celle des « coups de com », un refus de la lâcheté du « pas de vagues » et une affirmation du rôle de la politique face à un pouvoir judiciaire confondant contrôle et orientation, tel que l'a encore exprimé, le 11 avril, le Conseil constitutionnel en rejetant le référendum d'initiative partagée proposé par Les Républicains sur l'immigration. Mais tout cela demande du courage.

Jean Étèveaux

Énergie

En 2022 et 2023, l'invasion de l'Ukraine a provoqué la hausse massive des prix de l'énergie, aggravée par les complexités du « marché de l'électricité » créé par l'Union européenne et par l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires françaises.

À juste titre, le gouvernement a décidé que les ménages – et dans une moindre mesure les entreprises – seraient protégés par un bouclier tarifaire venant atténuer les hausses insupportables du gaz et de l'électricité. Pour l'État, ce bouclier représentait une dépense importante mais c'était le prix à payer pour préserver un minimum de paix sociale. Un prix qui pouvait être diminué par tout un ensemble de mesures. La plus radicale consistait à sortir du « marché de l'électricité » à l'exemple de l'Espagne et du Portugal. Mais il était aussi possible d'obtenir de nouvelles recettes fiscales compensatoires. C'est hélas ce qui n'a pas été fait et la Cour des comptes vient de publier à ce sujet un rapport accablant.

Ce rapport prouve que la protection des consommateurs a été efficace mais que l'État n'a pas su réduire les dépenses faites depuis deux ans (72 milliards) par un prélèvement adéquat de redevances et de taxes. Ainsi, la taxe sur les marges bénéficiaires des producteurs d'électricité a été d'un très faible rendement en 2022 et 2023. Plus généralement, la Cour des comptes souligne que l'État a renoncé à taxer les marges bénéficiaires des sociétés qui opèrent sur le marché de l'électricité. Il reste à sa charge 36 milliards de dépenses occasionnées depuis 2021 par le bou-

clier tarifaire. Pour alléger cette facture, il a été décidé de demander aux ménages français l'effort financier qu'on a négligé d'imposer aux sociétés opérant sur le « marché de l'électricité ».

Il est vrai que les prix de l'énergie ont baissé, mais la Cour des comptes n'est guère optimiste : les ménages français, qui ont supporté une facturation excessive en période de hausse des prix, ne profiteront pas de la baisse en raison du fonctionnement opaque de ce fameux « marché de l'électricité ». L'État continuera à se priver de recettes, tout en affirmant qu'il faut faire des économies...

La Cour des comptes réclame une politique cohérente des prix de l'énergie. Il est douteux qu'elle soit entendue.

Claudine Uzerche

Agriculture

Dans de nombreux départements, les mobilisations symboliques et les défilés de tracteurs se poursuivent malgré la présentation en Conseil des ministres du projet de loi d'orientation agricole le 3 avril dernier par Marc Fesneau.

Ce texte aborde avant tout, comme prévu initialement, la question de la transmission des exploitations. C'est une nécessité puisqu'un tiers des agriculteurs vont partir à la retraite d'ici dix ans et qu'en 2019, on évaluait à 55 % de la profession les exploitants de plus de 50 ans. Priorité sera donc donnée à l'orientation des lycéens en vue de leur faire découvrir les métiers de l'agriculture. Sera notamment créé un Bachelor Agro (Bac +3) pour mieux s'adapter aux compétences que nécessitent l'évolution de la profession.

L'accompagnement de ceux qui décideront de s'installer sera confié à un nouvel organisme : « France Services Agriculture ». L'accès au foncier sera ouvert aux investisseurs décidés à louer des terres aux nouveaux exploitants, ce qui est critiqué par certains syndicats, comme la Coordination rurale, qui y voient la possibilité d'une spéculation néfaste et un premier pas vers la financiarisation des terres agricoles.

De fait, ce projet de loi ne traite pas de la soutenabilité économique de l'agriculture. On n'y trouve pas de trace de la nécessité d'un juste revenu pour les agriculteurs et, sans recourir pour autant aux prix planchers qui constituent une fausse bonne idée, on n'y aborde pas la nécessité de garantir des prix de vente économiquement viables. La colère du monde agricole devrait donc persister et, pourquoi pas, susciter de nouvelles mobilisations d'ampleur.

Jérôme Besnard

Classisme

Dans sa course perpétuelle au renouvellement et au coup médiatique, notre époque non seulement néglige mais rejette le passé. Particulièrement développée dans un pays comme la France, où l'exemple vient de haut afin de surprendre sans cesse le citoyen-électeur, cette manie favorise autant les abandons que les mélanges incongrus. Elle est aggravée par le souci de « faire jeune » pratiqué par un certain nombre d'adultes croyant ainsi se rapprocher des générations précédentes. Les exemples abondent, mais l'un d'eux mérite de retenir l'attention.

Le réalisateur Thomas Jolly, directeur artistique de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, tient évidemment, comme Emmanuel Macron, à ce qu'Aya Nakamura soit là. On savait déjà qu'il « aime l'idée que le spectacle brasse les questions de genre », on le découvre aujourd'hui promettant « des surprises bien plus radicales que la présence ou pas » de la chanteuse, car il « aime le risque ». Du coup, il s'en prend à ceux qui manifestent leur désaccord en les accusant de tous les maux qu'un bon propagandiste de l'idéologie woke doit incessamment combattre. Il affirme donc que « le racisme, le classisme, le sexisme dont elle a été victime sont inadmissibles ».

En dehors du fait qu'il n'est pas très honnête de réduire l'opposition à un artiste à quelque chose tombant sous le coup de la loi, on remarquera l'apparition du néologisme « classisme ». Connu surtout aux États-Unis pour désigner les discriminations liées à la lutte des classes, il fait inmanquablement penser au classicisme et à toute référence à ce qui peut apparaître comme classique, que soit la littérature ou la musique ; on se rappelle ainsi l'accusation adressée à Radio Classique de « véhiculer

une idéologie profondément conservatrice », organisée autour d'un bloc musical "blanc" et conservateur ». Bientôt, on s'en prendra aussi à l'habillement.

Précis

Blablacar

Les contribuables payent le covoiturage. Selon des informations révélées par le journal Le Monde l'entreprise BlaBlaCar ne doit son succès qu'à un petit arrangement avec TotalEnergies et le ministère de l'écologie pour bénéficier des certificats d'économie d'énergie, CEE. Ceux-ci sont des crédits d'impôts payés, pour satisfaire à leurs obligations légales en la matière, par les entreprises émettrices de carbone à des entreprises qui permettent de les réduire. C'est une forme d'impôt déguisé mis à la charge de certaines entreprises dont ont beaucoup bénéficié notamment les entreprises de bâtiment pour réaliser des travaux d'isolation.

En 2012, TotalEnergies, qui devait satisfaire à des objectifs environnementaux, a proposé à la jeune pousse Blablacar, qui avait de la peine à trouver un modèle profitable, de la financer en échange de CEE. Le ministère de l'écologie

Abonnement à LA NATION FRANÇAISE

1 an = 20 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

Merci de signaler par mail, votre réabonnement

Paiement par virement possible. Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com

■ **Immigration** : Le 11 avril, le Conseil constitutionnel a rejeté la demande de référendum d'initiative partagée formulée par Les Républicains pour rétablir des propositions que le Conseil avait déjà rejetées lors du vote de la loi immigration. La plus notable était de soumettre à une condition de durée de résidence sur le sol français le droit à certaines prestations sociales.

■ **Islamisme** : Le 10 avril, un Afghan de 25 ans a tué au couteau un SDF Algérien et en a blessé un autre, à Bordeaux, près du Miroir d'eau, au motif que ceux-ci buvaient de l'alcool alors que c'est interdit par l'islam. L'assassin a été tué par la police en légitime défense selon les premières constatations de l'IGPN. Dans sa première conférence de presse, la procureur n'a pas retenu le motif terroriste.

■ **« Faits divers »** : L'employé d'une boulangerie, 47 ans, a été égorgé par deux hommes alors qu'il fumait une cigarette sur le trottoir dans la soirée du 10 avril, son commerce étant resté ouvert pour la fin du ramadan. Un suspect a été arrêté à Arras le 12 avril.

Zakaria, un adolescent qui avait tenté de s'interposer alors qu'un père et ses deux fils voulaient corriger un jeune homme avec lequel un autre membre de leur famille avait eu un différend, est mort d'un coup de couteau le 9 avril dans le quartier de La Monnaie à Romans-sur-Isère.

■ **Pétrochimie** : ExxonMobil Chemical France a annoncé la suppression de près de 700 emplois, notamment sur sa plateforme de Gravenchon à Port-Jérôme-sur-

Seine (Seine-Maritime). La firme américaine (qui possède Esso), souhaite également vendre sa raffinerie de Fos-sur-Mer (Bouche-du-Rhône) et divers entrepôts près de Toulouse et Lyon.

■ **Banque** : La Société Générale a annoncé le 10 avril qu'elle allait céder sa filiale Société Générale Equipement Finance (SGEF) au groupe BPCE (Banques populaires et Caisses d'Épargne) pour 1,1 milliard d'euros. Le 11 avril SG annonçait la cession de sa filiale marocaine à l'homme d'affaires Moulay Hafid Elalamy, ancien ministre de l'Industrie du Maroc, pour 745 millions d'euros.

■ **Fonction publique** : Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guérini, a ouvert le 9 avril la concertation avec les représentants des fonctionnaires en plaidant pour la rémunération au mérite. Dans un entretien au Parisien, il a affirmé la nécessité de lever « le tabou du licenciement » des fonctionnaires inutiles. En 2023, seulement 13 licenciements pour insuffisance professionnelle auraient été décidés pour 2,5 millions d'agents. Les prochaines réunions de concertation auront lieu les 14 mai et 20 juin, avant la rédaction d'un projet de loi pour l'automne. L'ambiance risque d'être électrique.

■ **Féminisme** : Le 10 juin *Paris-Match* a publié une enquête sur le mouvement #MeToo dans le milieu hospitalier. Les accusations du professeur Karine Lacombe, infectiologue, contre le médiatique médecin urgentiste Patrick Pelloux, y sont reprises de son livre où elle

le dépeint en « *prédateur sexuel* ».

■ **Livre** : Lors de sa visite au Festival du livre au champ de Mars à Paris le 13 avril, Emmanuel Macron a dévoilé un projet de taxation nouvelle sur les vendeurs de livres d'occasion. Une idée remarquablement stupide et contre-productive dont la machine à taxes française est coutumière.

■ **Deux-roues** : Le contrôle technique obligatoire des motos – et autres deux roues de la catégorie L – a commencé le 15 avril par ceux immatriculés avant 2017. Il coûte de 60 à 80 euros et dure environ une demi-heure, alors que le ministre des Transports avait parlé de 50 euros. Plusieurs dizaines de milliers de motards (seulement 38 000 selon le ministère de l'Intérieur) ont manifesté dans toute la France contre cette obligation le 13 avril.

a labellisé BlaBlaCar à cet effet et celle-ci a été ainsi subventionnée à satiété. En échange, la plateforme de covoiturage proposait à ses clients des cartes carburant de 20 euros chez TotalEnergies !

Ces dispositifs auraient permis de verser 250 millions d'euros entre 2012 et 2021 à BlaBlaCar, le principal bénéficiaire, et ses deux concurrents, Karos et Klaxit, qui y ont eu accès tardivement. Les plateformes n'en auraient reversé, selon *Le Monde*, que 45 millions à leurs utilisateurs. Le système a été modifié, à effet du 1er janvier 2023, mais il continue autrement.

Tous les crédits publics favorisent les chasseurs de primes et créent des rentes abusives. Le système des certificats d'énergie est sans doute l'un des plus abusifs. Ne s'agirait-il pas dans ce cas d'une sorte de pacte de corruption entre TotalEnergies, le ministère de l'écologie et Blablacar ? Pour le moins il s'agit d'une manifestation typique et inadmissible du socialisme de connivence pratiqué de plus en plus par l'État français.

Jean-Philippe Delsol

Logement

Les récents travaux du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) sur la fiscalité du logement sont riches d'enseignements. Cela est vrai du rapport général comme des différents rapports particuliers, notamment celui qui examine l'impact de la fiscalité sur le marché du logement et celui qui porte sur les comparaisons internationales.

Les vices de la fiscalité du logement sont ceux de la fiscalité française tout

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre
TVA intracommunautaire
FR21418382149
ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

Abonnement
1 an = 20 euros à l'ordre de
Spfc-Acip. Paiement par
carte bancaire :
<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>
Merci de signaler par mail,
votre réabonnement

Paiement par virement possible. Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com

entière : une taxation en cascade (en l'occurrence de la construction à la cession, en passant par l'acquisition, la détention, l'occupation, la location...), comparativement plus lourde et plus progressive qu'à l'étranger (au prix d'importants coûts diffus et distorsions économiques), mais aussi plus dirigiste et donc plus complexe qu'ailleurs avec pas moins de 70 dépenses ou « niches » fiscales. Poursuivant une pluralité d'objectifs parfois contradictoires et ayant, dans certains cas, fait l'objet de recentrages successifs qui nuisent à la sécurité juridique des contribuables, les niches fiscales liées à l'immobilier représentent un coût élevé (15,5 milliards d'euros en 2022, soit un dixième du rendement de la fiscalité du logement) sans que leur efficacité soit démontrée. Pire : l'effet des niches est souvent contre-productif, soit parce qu'elles sont inflationnistes et se répercutent au moins partiellement dans les prix, soit parce qu'elles ajoutent aux distorsions des structures de production et de consommation et entravent ce faisant l'appariement des offres et des demandes.

L'exemple de l'investissement locatif est symptomatique de l'hypocrisie fiscale française, caractérisée par une multiplicité de niches vouées à compenser des taux marginaux d'imposition élevés eux-mêmes distorsifs : « Globalement, note le CPO [voir p. 21 du 5^e rapport particulier] la France présente le cinquième plus haut taux marginal supérieur d'imposition des revenus locatifs, du fait de la forte progressivité de son IRPP alors même que 20 des 39 pays étudiés ne recourent pas à une imposition des revenus

progressive et de droit commun. » Dès lors [voir p. 22], « les niches interviennent de facto dans le contexte de barèmes de taxation par défaut des revenus immobiliers comparativement élevés, comme c'est plus généralement le cas pour l'ensemble de la fiscalité du logement ». Limitée aux revenus de capitaux mobiliers et plus-values sur valeurs mobilières, la réforme de 2018 du prélèvement forfaitaire unique (le fameux « PFU » ou *flat tax*) mériterait d'être étendue aux revenus immobiliers, afin de simplifier la fiscalité tout en éliminant le plus possible ses distorsions.

Très lourde, très progressive, très complexe, la fiscalité immobilière est aussi très largement concentrée sur les propriétaires et les investisseurs, surtout depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le CPO souligne [p. 40 du rapport général] : « Depuis la réforme

de la taxe d'habitation qui a conduit à sa suppression pour la résidence principale, la fiscalité du logement repose principalement sur le propriétaire et l'investisseur en logement, qui seuls sont soumis aux taxes foncières et d'enregistrement ainsi qu'à l'imposition des revenus immobiliers, des transmissions et du patrimoine. Le locataire, assujéti historiquement à la taxe d'habitation aujourd'hui limitée aux résidences secondaires et aux logements vacants, n'est concerné qu'à la marge par la fiscalité du logement ».

En réalité, les locataires sont les premiers à pâtir de la surtaxation du capital immobilier et de ses effets stérilisants sur l'investissement et la rotation du parc locatif.

Enregistrant un déficit public de 5,5 % du PIB (au lieu des 4,9 % attendus), la récente publication par l'Insee des Comptes nationaux des administrations

publiques pour l'année 2023 a fait état d'une chute de 22,2 % des recettes fiscales tirées des droits de mutation à titre onéreux (DMTO abusivement réduits dans le langage courant aux « frais de notaire ») acquittés lors de chaque transaction immobilière. C'est qu'ici aussi la fiscalité a un préjudiciable effet de blocage concourant au creusement du déficit public.

Le 2^e rapport particulier du CPO [voir p. 38-44] est de ce point de vue très instructif : il démontre, études empiriques à l'appui, que les DMTO, non seulement affectent la mobilité résidentielle en faisant chuter le volume des transactions, mais découragent de surcroît l'accession à la propriété. Une réforme fiscale qui s'évertuerait à fluidifier le marché du logement profiterait à tout le monde : propriétaires, locataires et... Trésor public.

Victor Fouquet

Vu du ciel

Le Japon marchera sur la Lune

La nouvelle a été annoncée par la NASA. Parmi les quatre astronautes qui fouleront la surface de la Lune en 2026 avec la Mission Artémis 3, il y aura une femme et un Japonais et bien entendu deux Américains. Pour les Européens, il faudra attendre les missions suivantes.

En fait, comme à l'habitude, ce sont deux Japonais qui vont être sélectionnés (un titulaire et un remplaçant). Le Japon aura à sa charge de fabriquer un rover qui permettra aux astronautes de circuler sur la surface de la Lune sans avoir à mettre une combinaison spéciale.

À ce jour, seuls douze hommes américains blancs ont foulé le sol lunaire de 1969 à 1972 avec le programme Apollo qui, depuis, a été abandonné. La Chine, qui s'est associée avec la Russie, envisage quant à elle d'envoyer des humains avant 2030. C'est donc une véritable course de vitesse qui est lancée dans le domaine spatial.

À terme (avec Artémis 7), il est envisagé d'utiliser le rover mis au point par le Japon pour couvrir des distances plus importantes dans une atmosphère pressurisée. Il est imaginé que les astronautes puissent rester 30 jours d'affilée sur la Lune. Les spatonautes européens devront attendre Artémis 6 et 7 pour bénéficier des trois places réservées aux Européens. Mais aucune information n'a été donnée sur le fait qu'ils fouleront le sol lunaire ou qu'ils tourneront autour d'elle. Actuellement la participation européenne se fait autour de la fourniture de l'étage de propulsion du vaisseau des astronautes et d'un module d'habitation pour la future station en orbite lunaire dénommée Gateway.

Philippe Buron Pilâtre

Froide mais forte impression

par Fabrice de Chanceuil

La date du 15 avril 1874, il y a donc très exactement 150 ans, marque la naissance du mouvement impressionniste. Cette date n'a pourtant rien d'officiel, d'autant que cette nouvelle tendance picturale avait commencé plusieurs années auparavant. Mais un événement en a décidé autrement qui prouve, en certains cas, que le commentaire prime sur la chose, en l'occurrence l'œuvre.

En toute logique, ce courant aurait pu être considéré comme ayant été lancé par Édouard Manet, pris comme chef de file d'une nouvelle école avant-gardiste mais qui n'a pas encore d'appellation.

En fait, il faudra attendre cette fameuse date du 15 avril pour voir s'imposer un nom qui va faire florès. Ce jour-là, s'ouvrent dans les ateliers du photographe Nadar à Paris, une exposition organisée par l'éphémère Société anonyme des artistes peintres, sculpteurs et graveurs, réunissant pas moins de 30 artistes et 175 œuvres qui n'auraient pu trouver leur place dans le très officiel Salon des peintres agréés par l'Académie des Beaux-Arts.

Parmi les toiles figure *Impression Soleil levant*, peinte deux ans plus tôt par Claude Monet. Peu convaincu par l'œuvre, Louis Leroy, critique au journal satirique *Charivari* s'en moque affirmant « *puisque je suis impressionné, il doit y avoir de l'impression là-dedans* », donnant ainsi naissance au terme impressionnisme, finalement bien trouvé pour caractériser une peinture faite de touches délicates baignant dans de chaudes couleurs.

À partir de cette époque, le mouvement va connaître un formidable succès jusqu'à la fin du siècle, les attaques dont il ne manque pas de continuer à faire l'objet contribuant à sa notoriété, dépassant les frontières de la France et de l'Europe et se poursuivant même dans le temps avec un post-impressionnisme grignotant sur les premières décennies du siècle suivant.

En cette année anniversaire, plusieurs événements sont mis en place. La Poste émet ainsi une série de 12 timbres honorant les principaux artistes de cette école qui, en fait, n'en est pas une.

De son côté, le Musée d'Orsay à Paris, qui dispose de la plus grande collection de peintres impressionnistes et post-impressionnistes au monde, organise, depuis le début de l'année, plusieurs expositions dont *Paris 1874*. En outre, heureuse décision décentralisatrice, le musée prête 180 œuvres à une trentaine de musées en régions.

Ainsi, le Musée d'Art Roger Quilliot de Clermont-Ferrand présente jusqu'au 30 juin prochain, l'exposition *Neige* présentant des tableaux ayant pour thème les paysages enneigés. Le principal prêt du Musée d'Orsay est *La Pie* de Claude Monet, peint par celui-ci sur le motif à Étretat.



Claude Monet, *Impression, Soleil levant*, 1872, Paris, Musée Marmottan Monet.

L'exposition s'attache à montrer l'impressionnisme dans ces différentes évolutions, en commençant par Charles-François Daubigny dont la toile *La Neige*, fait scandale au Salon de 1873, juste un an avant le lancement théorique du mouvement. Elle se poursuit par toute une série de tableaux représentant la neige aussi bien à la campagne qu'en ville. Sur le thème du motif voyageur, elle emmène le visiteur dans les hauteurs des Alpes avec Georgette Agutte et fait place aux artistes étrangers comme le

peintre australien John Russel venu saisir les contrastes hivernaux de la côte bretonne.

Bien sûr, l'exposition réserve une bonne place à l'Auvergne sous la neige avec d'abord des œuvres d'artistes locaux ou de passage mais surtout en consacrant une série à ce qu'on appelle l'École de Murol. En 1900, se rencontrèrent effectivement à Murol (aujourd'hui Murols), village du Puy-de-Dôme, le peintre autodidacte Victor Charreton, le curé de la paroisse Léon Boudal et l'aristocrate polonais Vladimir de Terlikowski auxquels d'autres artistes viendront s'agréger, venant s'initier à la peinture sur le motif et à la palette claire.

Depuis lors, la neige est moins vivace en Auvergne mais grâce à l'art, le témoignage de sa présence demeure. C'est aussi une belle contribution à notre mémoire collective, qui vaut mieux que certaines excentricités de l'art contemporain. ■